



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création de trois chais de stockage d'alcools de bouche pour la société ETS REMY TOURNY ET COMPAGNIE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETABLISSEMENTS REMY TOURNY ET COMPAGNIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme ADOL Laetitia

RCS / SIRET

9 0 6 1 2 0 0 7 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1	La société ETS REMY TOURNY souhaite augmenter ses capacités de stockage d'alcool en créant 3 nouveaux chais sur son site existant sis Lieu-Dit "Le Bourg" 16100 LOUZAC SAINT ANDRE. La capacité des chais nouveaux sera de 499 m ³ sur une surface de 299 m ² par chai. Le site était déjà soumis à autorisation sous la rubrique 4755-2a avec 1016 m ³ et passera à une QSP de 2 748 m ³ suite au présent projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise projette la construction de 3 nouveaux chais de stockage d'alcool de caractéristiques constructives similaires comme suit :

- chaque chai :
 - aura une surface de 299 m² et une capacité de 499 m³,
 - sera sur rétention déportée,
 - aura une aire de dépotage raccordée à la rétention déportée,

Seront également installés les éléments suivants :

- des voies de circulation calcaires et enrobées,
- une fosse d'extinction de 150 m³,
- un bassin de rétention de 400 m³,
- une aire de retournement en voie calcaire de 720 m²,
- une noue de 900 m³.

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise possède des chais de stockage d'alcool mais souhaite pouvoir augmenter ses capacités de stockage.

Le site comportera 3 chais de stockage supplémentaires.

Cette augmentation sera réalisée par la construction de chais qui seront :

- d'une surface de 299 m²,
- en rétention déportée,
- suffisamment éloignés des tiers pour éviter tout effet à l'extérieur du site (11 m minimum pour les chais et 15m pour la fosse et le bassin de rétention)

Le site comportera une noue d'une capacité de 900 m³ pour l'infiltration des eaux pluviales de l'ensemble du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comporteront :

- une phase de terrassement,
- la création des différents bassins,
- la construction des réseaux,
- la construction des bâtiments,
- la construction des aires de dépotage,
- l'agrandissement de la clôture du site,
- l'aménagement de l'intérieur des bâtiments.

L'entreprise prévoit une gestion durable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur,
- le nettoyage quotidien du chantier,
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins,
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparatiste par des entreprises spécialisées,
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés,
- d'une fosse d'extinction de 150 m³ et d'un bassin de rétention de 400 m³ pour les eaux accidentelles,
- d'une noue d'infiltration des eaux pluviales du site de 900 m³.

Il n'y a pas de rejets d'effluents associés à l'activité de vieillissement d'alcools. Les seules émissions du site correspondent :

- aux eaux de pluie,
- aux émissions des camions,
- à la part des anges.

Il n'y a pas d'eaux sanitaires sur le site.

Les nouveaux chais respecteront strictement le cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déclaré sous l'activité "stockage d'alcool de bouche" depuis 1987. Les quantités stockées ont fait l'objet de différentes modifications notamment en 1998, 2008, 2012 et 2016. Ces deux dernières modifications ont fait l'objet de deux arrêtés préfectoraux complémentaires.

Le projet est soumis à l'autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 4755- 2a pour une QSP de 2 748 m³. La masse d'alcool présente sur le site s'élèvera à 2 603 t, le site ne sera donc pas classé SEVESO BAS.

Le site était et restera soumis à autorisation sous la rubrique 4755-2a.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les nouveaux chais auront les dimensions suivantes : - Surface intérieure 299 m ² (21,80 m x 13,75 m), hauteur au faîtage 9,21 m = / hauteur sous ferme = 7,50 m	Pour l'ensemble du site Toitures, structures et aires de dépotage : 3177,35 m ² Voies goudronnées : 2 849 m ² Voies calcaires : 797 m ² Espaces verts : 8 669 m ² Bassin et fosse de rétention : 340,4 m ² Noue : 573 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-Dit "Le Bourg"
16100 LOUZAC SAINT ANDRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 4 2 ' 5 3 " 5N Lat. 0 ° 2 4 ' 4 7 " 8W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le site se trouve sur la commune de LOUZAC SAINT ANDRE.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral à la suite de modifications sur les stockages des chais du 17 août 2012.

Un arrêté complémentaire à la suite de modifications non substantielles a été émis en juin 2016.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au regard du site on recense : - une ZNIEFF de type 1, n°540003491, "COTEAU DE CHEZ CHAUSSAT" à 2,7 km au sud, - une ZNIEFF de type 2, n°54012110, "VALLEE DE L'ANTENNE" à 2,3 km au nord-est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Arrêté préfectoral de protection Biotope le plus proche à 24 km au sud-est ("LES CHAUMES BOISSIERES" - identifiant : FR3800517).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc Naturel Régional le plus proche est à plus de 50 km au nord du site ("LE MARAIS POITEVIN" référencé FR8000050).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est dans le périmètre de protection de l'église Saint-Martin-de-Louzac identifiant PA00104567 à 130 m au sud (inscription partielle).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Zone classée humide ou potentiellement humide la plus proche à 2,4 km au sud du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site référencé sur base BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site du projet est inclus dans la ZRE 1601. L'entreprise ne prévoit pas l'exploitation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	La commune de LOUZAC-SAINT-ANDRE est inscrite dans le périmètre de protection rapprochée du secteur général de la prise d'eau de COULONGE (commune de ST SAVINIEN).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 - ZPS le plus proche à 2,8 km au sud du site ("VALLEE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNES" référencé FR54112005. Site Natura 2000 - ZSC le plus proche à 2,3 km au nord-est du site ("VALLEE DE L'ANTENNE" référencé FR5400473).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La phase de travaux du projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est dans une zone de corridors diffus à l'ouest du site et en zone urbanisée sur le restant. Les espaces non utilisés dans le cadre du projet seront aménagés en espace vert. le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet et son rayon d'affichage ne sont pas situés à proximité d'une zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera réalisé dans la continuité des installations de stockage d'alcool de bouche sur des parcelles appartenant déjà à l'exploitant, non exploitées en terres agricoles car appartenant au site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site présente des risques d'incendies, d'explosions et de pollution liés à la présence d'alcools dont la maîtrise sera démontrée dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est en zone de sismicité modérée. Le site est localisé en zone forte d'aléa retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	L'activité de stockage d'alcools n'engendre pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La phase travaux s'accompagnera d'une augmentation du trafic. L'activité de vieillissement d'alcools nécessite des transports en camions estimé à 1 à 2 véhicules par jour maximum.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	L'activité de stockage d'alcool n'est pas génératrice de bruits. Des mesures de bruits seront réalisées aux échéances réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques sont limités à la part des anges et aux émissions des camions. de livraison/déchargement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les potentiels rejets liquides générés par le site seront les eaux pluviales. L'entreprise infiltrera ses eaux pluviales sur sa parcelle, dans une noue de 900 m³.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de déchets sur site dans le cadre des activités projetées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	1er site inscrit partiellement à 130 m au sud - identifiant PA 00104567 - Eglise Saint-Martin-de-Louzac. Projet non situé en ZPPA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Parcelle classée en zone agricole dans le PLU. Une demande de reclassement des parcelles du site a été formulée auprès du Grand Cognac car il est exploité depuis plusieurs décennies pour du négoce. La zone des chais n'est pas cultivée depuis des décennies.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts du projet sont relatifs aux risques technologiques et aux rejets d'eaux pluviales.

Le projet respectera le cahier des charges des chais nouveaux soumis à autorisation.

L'entreprise a prévu une rétention déportée pour les nouveaux chais et la maîtrise des débordements en cas d'accident des chais existants.

Une cuve existante à l'entrée du site viendra compléter la réserve d'eau actuelle pour les services de secours. Elle devra être réceptionnée par le SDIS dans le cadre du présent projet.

Pour les rejets d'eaux pluviales, l'entreprise a prévu de les infiltrer directement sur le site avec une noue de 900 m³.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme vu sur les points précédents, le site ne sera pas générateur d'effets significatifs sur l'environnement en fonctionnement normal. Les eaux pluviales, principales sources d'effets, seront traitées et infiltrées sur site.

Pour les écoulements accidentels, le site prévoit d'appliquer les règles définies dans le cahier des charges applicable aux chais soumis à autorisation et notamment de maintenir les différents rejets notamment en cas d'incendie à l'intérieur du site afin de les traiter et de protéger les tiers.

Le projet n'impacte pas des terres cultivées et permettra une amélioration de la gestion des écoulements accidentels notamment par la reprise des débordements des rétentions internes des chais existants vers la fosse d'extinction et une nouvelle rétention à créer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas
Annexe 2 - plan de situation au 1/25000
Annexe 3 - prises de vue en champ proche et lointain
Annexe 4 - plan du site avec une bande de 35 m autour du site
Annexe 5 - plan de situation avec une bande de 100 m autour du site
Annexe 6 - cartographies servitudes - Natura - ZNIEFF...

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LOUZAC SAINT-ANDRÉ

le,

21/04/2021

Signature

Lachie Adol

Ets Rémy TOURNY S.A.
Distillateurs - Négociants
- Domaine de Montlambert -
16100 LOUZAC SAINT-ANDRÉ
Tél. 05 45 82 27 86 - Fax 05 45 82 91 32
SIRET TVA : FR 36 906 120 076/00011 - APE 1101 Z

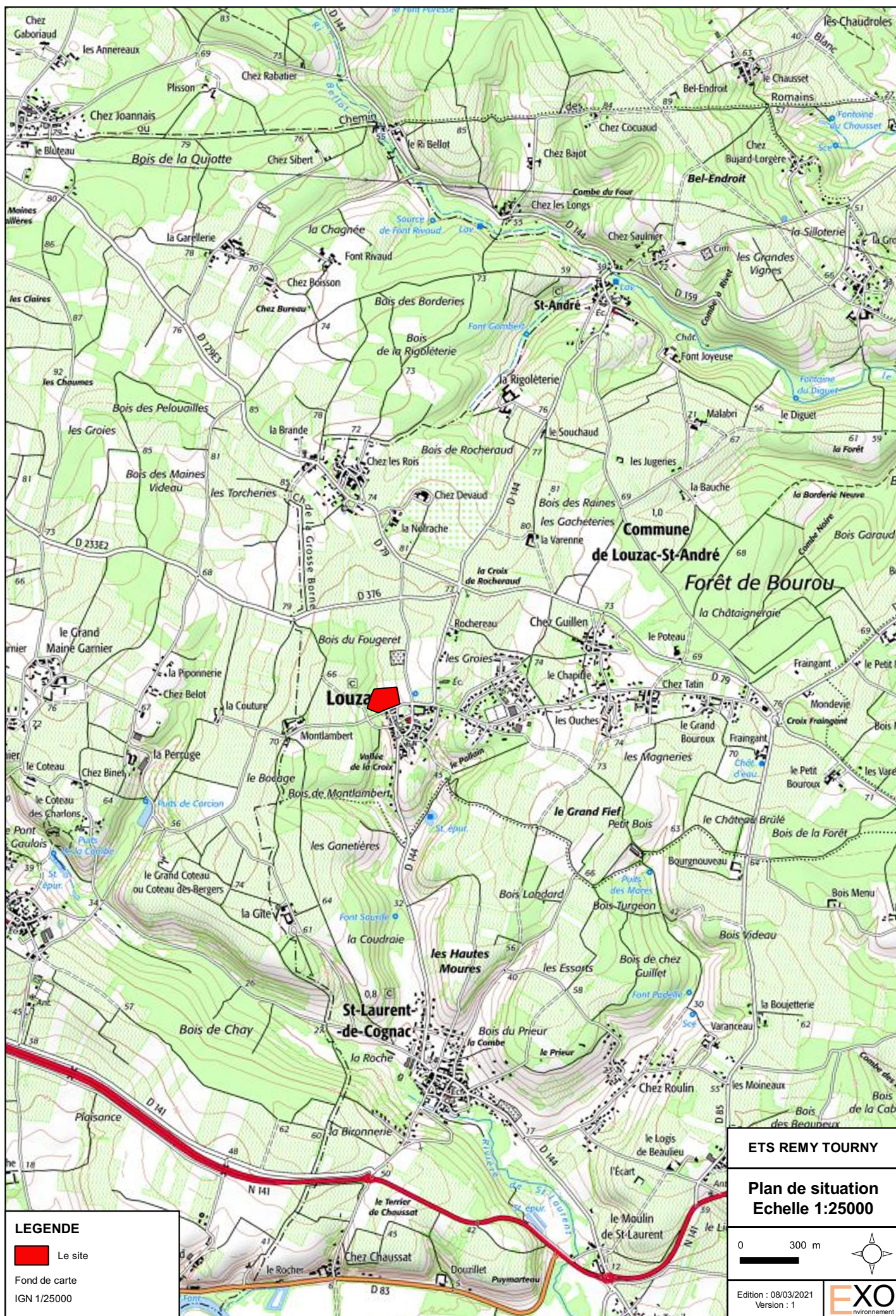




Figure 1 : Localisation des prises de vue



Source : E-XO (octobre 2020)

Photo n°1 : Vue éloignée du site par l'est – Prise de vue 1



Source : E-XO (octobre 2020)

Photo n°2 : Vue éloignée du site par l'ouest



Photo n°3 : Entrée du site – Octobre 2020



Photo n°4 : Vues rapprochées de la zone associée au projet – Octobre 2020



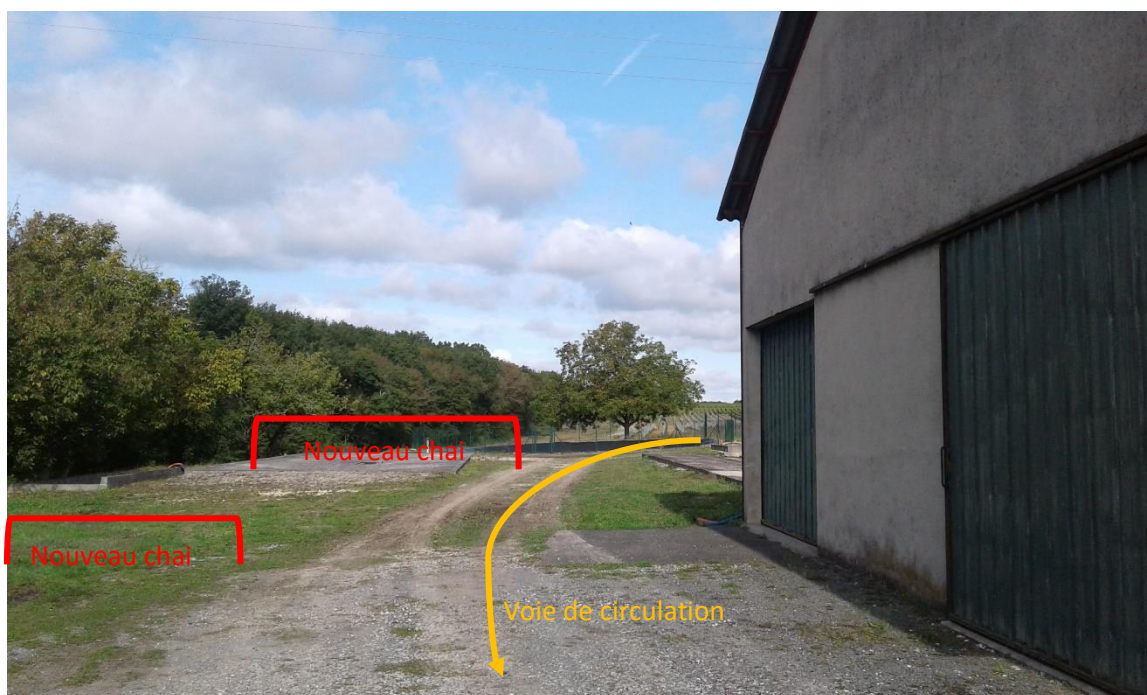
Source : E-XO (octobre 2020)

Photo n°5 : Localisation des ouvrages de traitement des eaux accidentelles et EP – Prise de vue 2



Source : E-XO (octobre 2020)

Photo n°6 : Localisation des 3 nouveaux chais – Prise de vue 3



Source : E-XO (octobre 2020)

Photo n°7 : Localisation de 2 nouveaux chais – Prise de vue 4



Légende

	Panneaux de signalisation
	Dalle béton
	Entrée
	Bordures
	Fût d'eau
	Vente
	Chemin
	Clôture
	Marnage au sol
	Mur avec clôture
	Mur
	Bâtiment
	Bâtiment léger
	Eau Pluviales
	Descente d'eau
	Caniveau
	Grille
	Espace Vert
	Arbres
	Massif végétation
	Haie
	Bois
	Talus Haut
	Talus Bas
	Bouche à dé
	Poteau EDF
	Eclairage
	Câblet EDF
	Ligne EDF
	Réseaux Divers
	Poteau Telecom



Légende	
	Panneaux de signalisation
	Dalle béton
	Entrée
	Bordures
	Fil d'eau
	Voie
	Chemin
	Clôture
	Marquage au sol
	Mur avec clôture
	Mur
	Bâtiment
	Bâtiment léger
Eaux Pluviales	
	Descente d'eau
	Caniveau
Espace Vert	
	Arbres
	Massif végétation
	Haie
	Bois
	Talus Haut
	Talus Bas
A.E.P.	
	Bouche à clé
EDF	
	Poteau EDF
	Eclairage
	Coffret EDF
	Ligne EDF
Réseaux divers	
	Réseaux Divers
Télécom	
	Poteau Télécom



ARCHITECTURE
DIMENSION

TEL : 05 45 51 90 48

1 rue du Républicain - 17000 POUILLEY

0601/2021

17000 POUILLEY

0604/2021

Distillerie Tourny
Création de trois chais

Bande de 100 m

Echelle : 1/2 000

20036

ICPE

Dossier

27/11/2020

Membre

0601/2021

17000 POUILLEY

0604/2021